

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 juin 2012 portant création du groupement de sécurité  
et d'appui d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)**

NOR : INTJ1227138A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) est créé à compter du 1<sup>er</sup> août 2012. Il est rattaché au centre technique de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général d'armée,*

*directeur général de la gendarmerie nationale,*

JACQUES MIGNAUX